

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 12 août 2019

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce douzième jour du mois d'août deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller
Madame Gaston Turcotte, Conseillère
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Résolution d'appui à la résidence Lanoyée pour une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons;
7. Problème de l'eau pluviale au 26 rue de la Forêt;
8. Invitation au tournoi de golf de la SPCA Charlevoix;
9. Invitation au tournoi de golf de la CTAQ;
10. Invitation au tournoi de golf bénéfice de la Chambre de commerce de Charlevoix;
11. Invitation au tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation prévention suicide Charlevoix;
12. Politique de subvention pour la pratique d'activités sportives;
13. Lumière de la halte routière;
14. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 228-79 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain.
15. Formation sur l'impact de l'arrivée de L'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux et la jurisprudence récente en gestion municipale;
16. Varia;

17. Comptes à ratifier de juillet 2019;
18. Comptes à payer de juillet 2019;
19. Salaires du mois de juillet 2019;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2019-08-4329

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

RÉSOLUTION 2019-08-4330

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 8 juillet 2019 et celui de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2019-08-4331

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 126,85\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

6 – RÉSOLUTION D'APPUI À LA RÉSIDENCE LANOYÉE POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

RÉSOLUTION 2019-08-4332

CONSIDÉRANT une demande d'appui de la résidence Lanoyée qui souhaite déposer une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que la demande n'implique aucun montant d'argent;

CONSIDÉRANT les services offerts et la place de la résidence dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER un appui sous forme de lettre et de la remettre à la représentante de la résidence Lanoyée pour appuyer la demande au programme Nouveaux Horizons.

7 – PROBLÈME DE L’EAU PLUVIALE AU 26 RUE DE LA FORÊT

RÉSOLUTION 2018-08-4333

CONSIDÉRANT que M. Claude Girard a procédé à l’installation d’un drain agricole derrière sa maison. Il voulait diriger ce drain vers le fossé sur la rue de la Forêt. Pendant le creusage ils sont aperçus que le fossé était plus élevé que le drain;

CONSIDÉRANT que M. Claude Girard demande à la municipalité de se connecter au réseau d’égout parce qu’il n’y a pas d’autres solutions pour l’instant;

CONSIDÉRANT que le règlement ne permet pas d’envoyer l’eau des drains dans le réseau d’égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l’unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser M. Claude Girard a relié son drain qui sert à recueillir l’eau du drain arrière au réseau d’égout. Aucune autre connexion devrait être reliée au réseau d’égout (gouttière et autre). Si la municipalité fait un pluvial dans ce secteur le propriétaire du 26 Rue de la Forêt devra raccorder ce drain au pluvial lors travaux.

8 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA SPCA CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2019-08-4334

CONSIDÉRANT une invitation de la SPCA Charlevoix pour son tournoi de golf annuel qui se tiendra le samedi 17 août au club de golf Murray-Bay de La Malbaie à 12h00;

CONSIDÉRANT un coût de 85\$ pour le golf et le souper (45\$ pour le souper seulement qui débutera à 19h00);

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE Faire une commandite de 75\$ à la SPCA Charlevoix et d’autoriser le paiement.

9 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CTAQ

RÉSOLUTION 2019-08-4335

CONSIDÉRANT une invitation de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) pour la 3^e édition du tournoi de golf qui se tiendra le 2 août 2019 au club de Golf Murray Bay sous la forme de départ en alternance;

CONSIDÉRANT un coût de 90\$ pour ce tournoi incluant le golf, la voiturette, et le souper;

CONSIDÉRANT la possibilité de commanditer le départ d’un trou moyennant un coût de 150\$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire une commandite de 100\$ à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec et d’autoriser le paiement.

**10- INVITATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2019-08-4336

CONSIDÉRANT une invitation de la Chambre de commerce de Charlevoix pour le tournoi de golf bénéfice de la Chambre de commerce de Charlevoix qui se tiendra le 23 août 2019 au golf Le Loup de Baie-Saint-Paul sous forme de départs simultanés et il y aura également un forfait après golf, un 6 à 8 réseautages ce qui comprend la cuisine de rue et consommation;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription pour le tournoi de golf pour un non-membre est de 208\$ et le coût pour le forfait après golf est de 97.73\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De payer un montant de 97.73\$ taxes incluses pour le forfait après golf et d'autoriser le paiement. C'est le maire M. Alexandre Girard qui représentera la municipalité à cet évènement.

**11-INVITATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE ANNUEL DE LA
FONDATION PRÉVENTION SUICIDE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2019-08-4337

CONSIDÉRANT une invitation à la 18^e éditions du tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2019 au Club de golf de Baie St-Paul;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de participer au tournoi de golf au coût de 80\$ ou encore de faire un don à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents;

DE faire une commandite de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix et d'autoriser le paiement.

**12 – POLITIQUE DE SUBVENTION POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS
SPORTIVES**

RÉSOLUTION 2019-08-4338

CONSIDÉRANT une lettre reçue du CPA Les Carroussels de Clermont;

CONSIDÉRANT que les coûts d'opération du CPA sont très élevés et qu'ils ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un remboursement pouvant atteindre 75\$ aux parents qui inscrivent leurs enfants au patinage artistique à Clermont;

CONSIDÉRANT que ce montant de 75\$ est le même depuis plusieurs années et que le CPA Les Carroussels de Clermont souhaiterait que la municipalité augmente le montant du remboursement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE maintenir la politique de subvention pour la pratique d'activités sportives au même montant que l'année dernière soit le 75\$ par enfants.

13 – LUMIERE DE LA HALTE ROUTIÈRE

Ce point est reporté à une prochaine réunion

14 – ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-79 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 228-35 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « HB » DANS CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

RÉSOLUTION 2019-08-4339

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 228-79 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain.

15 – FORMATION SUR L'IMPACT DE L'ARRIVÉE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP) DANS LA GESTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX ET LA JURISPRUDENCE RÉCENTE EN GESTION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-08-4340

CONSIDÉRANT une formation offerte par l'ADMQ concernant l'impact de l'arrivée de l'autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux et la jurisprudence récente en gestion municipal;

CONDIDÉRANT que la formation d'une durée de 6 heures sera donnée à Québec le 2 octobre 2019;

CONSIDÉRANT un coût de 316\$ plus les taxes applicables pour les membres de l'ADMQ;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à cette formation au coût de 316\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. De plus, la municipalité remboursera les frais inhérents à la formation qui sera donnée à Québec.

16 - VARIA

17 – COMPTES À RATIFIER DE JUILLET 2019

RÉSOLUTION 2019-08-4341

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 838.16\$
Eau potable	
Total :	11 838.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS. #2358, 2359, 2362, 2365, 2366, 2375.

18 – COMPTES À PAYER DE JUILLET 2019

RÉSOLUTION 2019-08-4342

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2018 :

Eau potable et égout:	1 143.90 \$
Fonds d'administration :	56 190.77 \$
TOTAL :	57 334.67 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2019 au montant de 57 334.67\$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 57 334.67 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

19 – SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2019

RÉSOLUTION 2019-08-4343

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2019 au montant de 25 129,55\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2019 au montant de 25 129,55\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2354-2357-2360-2363-2364-2367-2368-2369-2370-2371.

20 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

21 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

22 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-08-4344

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 23 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 septembre 2019.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.